Société AIR FRANCE
Monsieur Alexandre DE JUNIAC
Président Directeur Général
CL.DA
45, rue de Paris
95747 Roissy Charles de Gaulle CEDEX

Lettre recommandée avec AR

Objet : Préavis de grève

Lyon, le 10 juillet 2012

Monsieur le Président,

Nous vous informons que le SNPNC-FO et le SAPS-FO appellent les salariés de la compagnie à suivre un mouvement de grève à compter du vendredi 20 juillet 2012 à 00h01 au lundi 23 juillet 2012 à 23h59

Depuis plusieurs mois, nous sommes dans l'incertitude la plus totale, tenus dans l'ignorance totale de l'avenir de la compagnie, et par voie de conséquence de celui de ses salariés soumis au seul bon pouvoir du **« client Air France ».**

Nous regrettons d'être contraints d'utiliser le moyen ultime qu'est notre droit à cesser le travail mais la situation sociale actuelle inscrite dans la durée par votre fait et celui d'Air France est dangereuse et engage largement la sécurité des vols.

Nos revendications sont les suivantes :

- La suppression de la Scope Clause sur l'activité réalisée par les filiales.
- La suppression de toute limitation sur le nombre d'avions.
- L'abandon de la clause d'exclusion des Jets filiales sur les bases Province.
- Le maintien dans le Groupe Air France du Pôle Régional Air France (dans l'hypothèse de sa création).
- La mise en place d'une gestion de l'emploi et d'un traitement social équivalent pour tous les personnels du Groupe AF.
- La mise en place de règles de carrière au sein du Groupe AF dans un modèle comparable à celui des pilotes de KLM *Cityhopper*.

Nos représentants se tiennent à votre disposition pour toutes réunions de négociations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Séverine PELLAUDIN, Déléguée syndicale SNPNC-FO : 06 68 07 32 18
et Khalid HOUMANI, Délégué Syndical SAPS-FO : 06 28 69 00 00